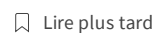




Les entreprises testent leurs lignes de crédit auprès des banques

Face à l'urgence, les entreprises cherchent à tirer sur leurs lignes de crédit existantes, qui représentent plus de 300 milliards d'après les derniers chiffres de la Banque de France. Reste à savoir si elles pourront être couvertes par la garantie de l'Etat.



Lire plus tard

Banque & Assurances



Commenter

Par **Anne Drif**

Publié le 18 mars 2020 à 16h59

Mis à jour le 18 mars 2020 à 19h04

Sang-froid. C'est le mot d'ordre que les banques tentent de faire passer aux responsables financiers des entreprises qui cherchent à se protéger en déclenchant tous azimuts leurs lignes de crédit non encore utilisées, alors que la panique a gagné les marchés obligataires. Un enjeu à 309 milliards d'euros d'encours, selon les chiffres de la Banque de France. Soit peu ou prou celui de la garantie d'Etat annoncée lundi soir sur tous les nouveaux prêts aux entreprises.

Toute la question est de savoir si ces lignes existantes, sur lesquelles tirent les entreprises, seront bien considérées comme des « nouveaux crédits » et donc couverts par la garantie. Les banques partent du principe que ce sera le cas. Bercy a indiqué que la garantie aurait un effet rétroactif. « Certaines [entreprises, NDLR] tirent sur leurs lignes de crédit pour avoir accès à des liquidités, mais de façon relativement irrationnelle », a déclaré mardi le patron de la Société Générale, Frédéric Oudéa.



« *Quelques grandes entreprises, dans les secteurs les plus touchés par la situation, utilisent leurs lignes de crédit, souvent par précaution plus que par nécessité immédiate* », indique une porte-parole de BNP Paribas.

Les PME en première ligne

« *Deux types d'entreprises ont tout intérêt à tirer sur leurs lignes de crédit renouvelables, justifie Didier Philouze, responsable du conseil en financement de Redbridge. Celles qui en disposent mais qui n'y ont jamais eu recours et doivent vérifier la disponibilité de cette source de liquidité potentielle. Et surtout, les entreprises dans une situation plus complexe, qui anticipent des difficultés à venir.* » Ces dernières, dit-il, doivent envisager d'y recourir « *dès maintenant* » en augmentant leurs lignes, afin de maintenir une liquidité maximum. Renouveler une ligne déjà tirée est en effet moins contraignant qu'en obtenir une nouvelle.

L'essentiel de ces lignes est détenu par les grandes entreprises (150,8 milliards d'euros) et est concentré dans l'industrie (88,5 milliards) et le commerce (60,5). Mais même celles-ci peuvent avoir besoin de liquidités, car « *on entre dans une période de versement des dividendes, ce qui peut fragiliser les entreprises* », indique Florence Saliba, présidente de l'Association française des trésoriers d'entreprises (AFTE). Mais les plus concernées sont les ETI et PME, en situation de trésorerie plus fragile, et qui en portent en cumulé quasiment autant. « *Celles qui auraient besoin de renégocier de nouvelles lignes peuvent potentiellement rencontrer des difficultés* », note ainsi Emmanuel Arabian, administrateur de l'AFTE.

Le couperet des trimestriels

Prendre les devants est indispensable, estiment les trésoriers d'entreprise, en particulier pour les entreprises qui ont des situations d'endettement plus tendues. « *Avec la période de taux bas, les grandes entreprises ont fait supprimer les contraintes de ratios d'endettement exigés par les banques («covenants»), mais les PME peuvent y être soumises comme les entreprises sous LBO* », explique Jérôme Guttières, également administrateur de l'association. La publication des résultats trimestriels sera un couperet. « *Aussi, ceux qui considèrent qu'ils ne pourront pas respecter ces ratios ont intérêt à tirer sur leurs lignes maintenant. Reste à savoir si les banques leur demanderont leur situation à date* ».

Mais les mesures de soutien public devraient inciter les banques à ne pas faire barrage. « *L'évolution de la situation peut conduire de nombreuses entreprises à tirer sur leurs facilités de crédit renouvelables, estime Laurent Mabilat, associé du cabinet Freshfield Bruckhaus Deringer. Les mécanismes d'accès aux liquidités mis en place par la BCE pour les banques devraient permettre d'amortir le choc des tirages de lignes renouvelables, si ceux-ci devaient se multiplier.* »

Même en cas de non-respect des ratios d'endettement, les banques peuvent toujours accorder des aménagements (« *waiver* »), considère Dianel Biarneix, vice-président de l'AFTE. « *Est-ce que le gouvernement peut inciter les banques à les accorder, ce qui pourrait être particulièrement important pour les PME ? L'impact de la crise est lié aux mesures brutales de confinement et, dans le même temps, le soutien massif qu'il a accordé aux banques peut très bien le justifier. Nous sommes dans une crise de l'économie réelle et pas financière comme en 2008.* »